



Pomy, le 27 mai 2019

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2019 - 01

Sur les comptes communaux et le rapport de gestion 2018

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2018, ainsi que les comptes communaux 2018 avec aux produits CHF 3'019'804.92 et aux charges CHF 3'261'891.77, ils dégagent un excédent de charges de CHF 242'086.85.

D'un budget présenté avec un excédent de charges de CHF 165'250.-, le résultat final de nos comptes 2018 se solde par un excédent de charges de CHF 242'086.85. Cela après avoir couvert tous nos amortissements obligatoires, soit CHF 292'931.99. Ce déficit s'explique en grande partie par 2 années de rattrapage de la péréquation pour un montant total de CHF 343'833.- et une diminution de retour de la péréquation d'un montant de CHF 60'448.-.

RECETTES

2. FINANCES

210. Impôts

Le montant global du poste impôts est supérieur de CHF 231'129.32 par rapport au budget.
Dont les principales causes sont :

- CHF 194'920.79 de plus pour l'impôt sur le revenu.
- CHF 106'122.62 de plus pour l'impôt sur la fortune.
- CHF 8'917.15 de moins pour les droits de mutation.
- CHF 55'578.85 de moins pour l'impôt des personnes morales.
- CHF 3'388.50 de plus pour l'impôt foncier.
- CHF 5'424.15 de moins pour l'impôt à la source.
- CHF 4'655.15 de moins pour les gains immobiliers.

180. Transport publics

452.00. Couche thématique « transport »
Conforme au budget.

220. Finances

Un retour du fonds de péréquation inférieur de CHF 60'448.- par rapport au budget, lié à une augmentation de la valeur du point d'impôt.

3. Domaines et Bâtiments

Le revenu de la grande salle est plus élevé de CHF 51'680.76, lié à un prélèvement sur le fonds de réserve « bâtiments administratifs » de CHF 75'000.-. Sinon les locations des autres bâtiments communaux sont conformes au budget.

4. TRAVAUX

450. Ordures ménagères et compostière

Les différentes taxes sont conformes au budget.

460. Réseau égouts, épuration et eau de surface

Plusieurs taxes uniques de raccordement prélevées lors du permis de construire se sont révélées trop élevées. Suite à la taxation ECA des objets en question nous avons dû procéder à plusieurs remboursements. Nous avons prélevé CHF 31'014.10 sur le fonds de réserves affectées pour compenser ces remboursements.

6. POLICE

660. Protection civile

Nous avons bénéficié d'un remboursement de la part de l'ORPCI de CHF 8'421.20.

810. Service des eaux

Les ventes d'eau potable se montent pour l'année concernée à CHF 122'793.45, ce montant est en légère augmentation. Là aussi comme pour le réseau d'égouts, nous avons dû procéder à des remboursements de taxes uniques de raccordement.

DEPENSES

1. ADMINISTRATION GENERALE

102. Municipalité

300.00. Conforme au budget.

110. Administration

L'achat d'une nouvelle bannière suite à l'incendie de la dernière, et d'un nouveau serveur informatique explique l'augmentation des charges.

2. FINANCES

220. Finances

Comme développé plus haut, 2 années de rattrapage de la péréquation expliquent l'écart par rapport au budget.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

352. Grande salle

Vu les taux d'intérêt très bas, nous avons augmenté le taux d'amortissement.

353. Ancien Collège

Les taux d'intérêt très bas allègent quelque peu les charges de ce bâtiment.

355. Bâtiments administratifs divers

L'augmentation des frais d'entretien est liée à la nouvelle porte du local loué par « DN performance » pour un montant de CHF 8'450.65.

359. Nouveau collège

Des charges un peu moins élevées que le budget, liées aux taux d'intérêt des dettes relativement bas actuellement.

4 TRAVAUX

450. Ordures ménagères et compostière

314.00. Des frais de broyage des branches et souches d'un montant de CHF 8'849.70 en forte augmentation expliquent la différence par rapport au budget. Des volumes importants de branches souches et autres déchets végétaux sont acheminés régulièrement à la compostière.

460. Réseau égouts, épuration et eau de surface

314. Les frais liés à l'effondrement du puits de défense incendie communal pour un montant de CHF 12'046.25 expliquent la différence avec le budget.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

500. Groupement scolaire ASIYE

352.00. Tout est regroupé sous ce poste depuis que tous nos élèves sont scolarisés dans le cadre de l'ASIYE. Un montant plus faible que budgété de CHF 38'776.80.

6. POLICE

600. Police administration

Notre participation communale de 1.27 points d'impôts à la réforme policière cantonale et de 2 points d'impôts à la police Nord Vaudoise.

650. Défense contre l'incendie

352.00. Participation à la régionalisation de la défense incendie de CHF 39.24 par habitant.

7. SECURITE SOCIALE

710. Service social communal et intercommunal

352.05. Bonne nouvelle, le coût de l'accueil de jour est moins élevé que prévu de CHF 16'376.-.

720. Prévoyance sociale cantonale

351.00. La facture sociale est de CHF 18'550.- plus élevée que ce qui nous avait été annoncé.

730. Santé publique

Contribution AVASAD (soins à domicile) passe à CHF 94.- par habitant soit CHF 71'440.-.

8. SERVICES INDUSTRIELS

810. Service des eaux

312. Les achats d'eau sont de CHF 13'611.64 supérieurs au budget, liés à la sécheresse de l'été dernier.

Conclusions

Le total de nos amortissements obligatoires se monte à CHF 292'931.99.

La dette brute se monte à CHF 7'889'865.10.

Le nouveau système de calcul de la péréquation intercommunale ainsi que de la facture sociale provoque de grosses différences d'une année à l'autre dans le résultat des comptes.

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis n° 2019 - 01 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

- D'accepter le rapport de gestion ainsi que les comptes 2018 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

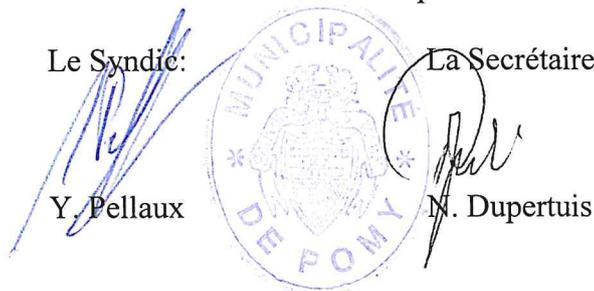
Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2019.